

# CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-verbal de la réunion du 17 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf le 17 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur JP MUSELIER, Maire.

**Date de convocation** : 12 avril 2019

**Présents** : Jean-Pierre MUSELIER, Elisabeth JACQUART, Nicole DAUPHIN, Maryse ORLIANGES, Jean-Claude LEMOINE, Evelyne RAOUX, Paul LASSET,

**Absents et excusés** : Jean-Claude GISSET, Stéphane GRAND, Jérôme MEYNET

**Pouvoirs** : Jean-Claude GISSET à Nicole DAUPHIN, Jérôme MEYNET à Jean-Pierre MUSELIER,

**Secrétaire de séance** : Paul LASSET

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h00

### **Election du Secrétaire de séance**

Paul LASSET est nommé secrétaire de séance à l'unanimité

### **Ajout de points à l'ordre du jour** :

- Monsieur le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour : délibération transfert assainissement, règlement facture au cabinet Descoeur ; **A l'unanimité**
- 1) **Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 18 et 27 mars 2019** : sont reportés au prochain conseil.
- 2) **Compte rendu des Commissions Communales** : Néant
- 3) **Compte rendu des Commissions Intercommunales** :
  - Jean-Claude LEMOINE est allé à une réunion à St Rémy de Blot pour des informations sur la réduction de l'utilisation des désherbants. Celle-ci reste possible à ce jour dans les cimetières, terrain de sport, terrain de pétanque. Explication des nouvelles techniques utilisées par certaines communes.  
  
Récupération de sacs de terreau à Clermont pour faire les plantations de la commune cette année. Sacs offerts par le département.
  - Jean-Pierre MUSELIER a fait plusieurs réunions :  
  
SYMPA parc de l'Aize : Le conseil départemental s'occupe plus de cet organisme depuis 2 ans. C'est repris par la région, elle reprend seulement la zone 2 et assure le paiement des dettes. La zone 1 est prise par la communauté de communes.  
  
Morge et Chambaron : RLV prend la compétence assainissement au 01.01.2020. Saint-Myon et Artonne devienne client de RLV. Pas de régie pour l'instant, nouvelle décision après mars 2020.

### **Affaires financières** :

- 1) Ajout d'un paragraphe sur la délibération du 28.03.2014 pour paiement, demande faite par la perception de Manzat **(A l'unanimité)**
- 2) Décision Modificative pour régler les factures de Bongo non prévues au Budget **(A l'unanimité)**
- 3) Règlement des frais de scolarité 2017-2018 adressés par Combronde soit 10 926.32 euros **(A l'unanimité)**
- 4) Règlement des honoraires de Me Martins Da Silva pour le dossier Combes/St Myon soit 1 440 euros pour le 2<sup>e</sup> dossier **(A l'unanimité)**
- 5) Adhésion ADIL : Aide pour la population pour des renseignements sur la rénovation, aide financière support juridique, etc ... Coût 60 euros annuels. **8 Pour 1 Abstention**
- 6) Délibération pour régler le mandat DIAG à Artonne soit 3 584,18 euros 1/3 St Myon 2/3 Artonne **(A l'unanimité)**

#### **Affaires Générales :**

- 1) Vote des nouveaux statuts SEMERAP, devant un manque d'information, il est décidé de reporter cette question à un nouveau conseil municipal.
- 2) Vote du déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques. Après échange il est décidé de ne pas donner suite **(A l'unanimité)**
- 3) Chemin du Bouillaroux demande pour ajouter un lampadaire **(A l'unanimité)**

Maryse Orlianges demande que soit mis en œuvre le remplacement des ampoules actuelle par des ampoules à LED.

#### **Ajout à l'ordre du jour**

- Compétence assainissement par la Communauté de Commune en 2020. Après discussion l'avis est défavorable **(A l'unanimité)**
- Cabinet e=Descoeurs : règlement suite à la rédaction des articles « appels d'offres » pour la rénovation de l'église aux journaux « La montagne et le Semeur »

1 000 euros la montagne et 500 euros le semeur **(A l'unanimité)**

#### **Information diverses :**

- Concours fleurissement 2019 : il est décidé de ne pas s'inscrire pour cette année. Remis à 2020
- Formation Château Rocher : il est organisé une formation sur 3 jours pour apprendre la construction d'un mur en pierre sèche le 22-23-24 mai, inscription avant le 10 mai. Coût 45 euros soit le prix des repas pour 3 jours.
- Uniforme des pompiers : nous avons 7 costumes de pompiers. Afin de les conserver, il faut faire un nettoyage. Le coût est de 91.70 euros chez Leclerc **(A l'unanimité)**

- Conservatoire des espaces naturels : une rencontre aura lieu au sujet des arbres fruitiers.
- Entretien des fossés : pas de courage, seulement du broyage. Il est envisagé de faire une réunion avec les agriculteurs pour avoir leur avis. Il faudrait que les agriculteurs récupèrent la terre.
- Projet de lotissement : Monsieur Combes projette de faire la réalisation d'un lotissement de 8 maisons sur son terrain à Parret.
- Enfouissement des réseaux à Parret : une nouvelle tranche sera réalisée dans les années futures.
- Parking vélos : un emplacement sera désigné place de l'Eglise.
- Site internet : mise en service à faire

**Questions diverses :**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du 17 avril 2019 est levée à 20h15**

Jean-Pierre MUSELIER Maire,	Elisabeth JACQUART 1ère Adjointe,	Jean-Claude GISSET 2ème Adjoint, <b>Pouvoir à Nicole DAUPHIN</b>	Nicole DAUPHIN 3ème Adjointe,
Maryse ORLIANGES	Jean Claude LEMOINE	Evelyne RAOUX	Stéphane GRAND  <b>Absent</b>
Paul LASSET	Jérôme MEYNET <b>Pouvoir à Jean-Pierre MUSELIER</b>		